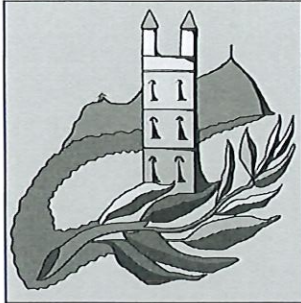


M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE

DEMENAGEMENT ROUTE NATIONALE

AT 2026-0083

Madame le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant la demande de Mme Margaux CORTES en date du 13/08/2026, en vue de stationner un camion de déménagement sur la Route Nationale.

Considérant que ce déménagement engendre des difficultés de circulation et pour assurer la sécurité de tous les usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du 21/08/2026 au 23/08/2026

- Un camion de déménagement est autorisé à stationner devant la façade du 29 route nationale.
- La chaussée sera rétrécie au niveau de l'emprise du stationnement avec un léger empiètement sur le trottoir. Un accès suffisant devra être maintenu pour les piétons et le camion ne devra pas gêner l'accès aux habitations.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) **sera mise en place par le pétitionnaire** sous la surveillance de la Mairie.

Le chantier sera signalé, balisé et la circulation sera déviée au moyen de panneaux K8 – AK5 – K5a.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 14 août 2026

**Madame le Maire
Auréli ESCODA**

